



MAIRIE DE GAUSSON

Tél. : 02.96.28.72.13

mairie.gausson@orange.fr

<https://www.mairie-gausson.bzh>

NOVEMBRE 2021

DECES :

Les obsèques de :

Monsieur Arsène LAURENT, domicilié 3 La Croix du Tertre, doyen de la Commune et conseiller municipal de 1983 à 1989, décédé à Gausson le 26 octobre 2021, à l'âge de 98 ans, ont eu lieu à Gausson le 29 octobre 2021.

A toute sa famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

COLLECTE DES JOURNAUX POUR L'ECOLE COMMUNALE :

La collecte des journaux a lieu tous les premiers samedis du mois. Horaires : 10h00-12h00

Lieu : Garage de l'école

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Quelles pièces justificatives apporter ? carte Nationale d'Identité – livret de famille –

De ce fait il est indispensable pour pouvoir convoquer le jeune de disposer d'une adresse mail, en priorité la sienne, à défaut celles des parents ainsi que son numéro de téléphone portable.

COLLECT'MOBILE : Un geste pour ma ville : du 08 novembre au 17 décembre 2021

En partenariat avec ORANGE, l'AMF, ÉMMAÛS, LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE
GAUSSON PARTICIPE

Objectif de l'opération : dynamiser la collecte citoyenne de téléphone portable, préserver l'environnement, soutenir l'économie sociale et solidaire

Participez en venant déposer vos anciens téléphones portables dans le collecteur, au **point de collecte :**

MAIRIE DE GAUSSON

COVID 19 : SE FAIRE VACCINER PRES DE CHEZ VOUS : sur rendez-vous uniquement

FAITES VOTRE RAPPEL pour prolonger l'efficacité du vaccin, au centre de vaccination à Loudéac (salle Malivel, rue Saint Joseph). Réservation sur rendez-vous sur le site internet Keldoc ou par téléphone au 02.57.18.00.60. Gratuit, munissez vous de votre pièce d'identité, carte vitale, attestation de droit.

RESULTAT ELECTION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES :

Résultat : ALLO Gaël : 2 voix

Nombre de candidat : 1

Nombre de votants : 2

Ce bulletin est distribué par voie postale.

Pour les personnes refusant la publicité, des exemplaires sont disponibles en Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : Les électeurs ayant changé de commune doivent demander leur inscription sur la liste électorale. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse en fournissant un justificatif de domicile. Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un justificatif d'identité et de domicile. Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Pour connaître votre situation électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (ce lien permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié).

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022**.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



DON DU SANG :

L'amicale de Ploëuc-L'Hermitage & ses alentours (Gausson & Saint-Carreuc) remercie les 64 donneurs qui ont honoré leur rendez-vous sur sa collecte du 24 septembre dernier.

Pour toutes les personnes n'ayant pu s'y inscrire, nous les invitons à réserver, en quelques clics sur mon-rdv-dondesang.efs.sante, un créneau sur l'une des collectes mobiles des environs ou à la maison du don d'Yves LE FOLL (près des urgences pédiatriques).

Vous n'êtes pas sûr de pouvoir donner ? Faites votre auto-évaluation, répondez au questionnaire en ligne « **Puis-je donner ?** » Ce test pratique vérifie les principales contre-indications avant de donner votre sang, votre plasma ou vos plaquettes.

Rendez-vous sur notre prochaine collecte mobile, le **vendredi 3 décembre 2021 de 14h30 à 19h à la salle des fêtes de PLOEUC**.

La collecte sera suivie d'un moment festif en extérieur avec l'illumination du sapin du don sur l'esplanade de la mairie de Ploëuc.

Et si vous ne pouvez pas donner votre sang, alors devenez nos ambassadeurs en parlant du don de sang autour de vous, ou mieux encore, venez nous rejoindre et devenez membre de notre association.

EHOP - LE COVOITURAGE :

Loudéac communauté Bretagne Centre et l'association éhop s'associent pour révéler vos Supers Pouvoirs de covoitureurs ! En complément de l'offre du réseau de transport de LCBC, **le covoiturage est une solution de transport alternative** à la voiture en solo. Le covoiturage, comme le car, le train ou les réseaux locaux, c'est de nombreux Supers Pouvoirs : moins de stress, plus de convivialité, de la solidarité, un budget transport réduit et une voiture de moins dans le trafic !

Comment devenir covoitureur ?

Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, votre collectivité est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr.

Avec eux, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

Des questions ? Des hésitations ? Pour vous aider à sauter le pas, **appelez éhop au 02 99 35 10 77 ou sur contact@ehopcovoiturons-nous.fr**

Ehop.covoiturage est une association loi 1901 engagée depuis 2002 pour faire du covoiturage une évidence en Bretagne : que ce soit pour aller au travail, chez le médecin, faire ses courses ou amener son petit dernier au basket le mercredi.

Convaincue ? **Recherchez vos covoitureurs avec ouestgo.fr**, la plateforme publique et gratuite.

Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs.

La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Évènementiel ou Solidaires.

C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

Pas de solution de transport pour aller au travail ? Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30-12h30/14h-17h au 02 99 35 01 56 ou sur solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr

Le service éhop solidaires vous accompagne **gratuitement** pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

Votre covoitureur pourra vous demander **une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.**

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL :

Le SNU (Service National Universel) s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 18 ans, qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte :

Phase 1 : Un séjour de cohésion (2 semaines, dans un autre département).

Phase 2 : Une mission d'intérêt général (84 heures réparties au cours de l'année, près de chez soi, l'année qui suit le séjour de cohésion).

Phase 3 : Un engagement volontaire s'il le souhaite (partout en France ou dans le monde selon les dispositifs et avoir entre 16 et 25 ans).

4 objectifs pour être acteurs de sa citoyenneté : **faire vivre** les valeurs républicaines, **renforcer** la cohésion nationale, **développer** une culture de l'engagement et **accompagner** l'insertion sociale et professionnelle.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.snu.gouv.fr

BULLETIN D'INFORMATION ARS :

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, et celles vaccinées avec Janssen éligibles au rappel **devront l'avoir fait au terme d'un délai de 4 semaines supplémentaires maximum.** Passé ce délai, le QR code de leur passe sanitaire sera désactivé automatiquement :

* Les personnes de 65 ans et plus ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 mai devront avoir fait leur rappel au 15 décembre. Celles ayant eu leur dernière dose de vaccin après le 18 mai devront avoir fait leur rappel dans un délai de 6 mois minimum et 4 semaines au-delà maximum, sauf à perdre le bénéfice de leur passe sanitaire,

* Les personnes vaccinées avec le Janssen ayant eu leur monodose avant le 17 octobre, devront avoir fait leur rappel au 15 décembre. Celles ayant eu leur monodose après le 18 octobre devront avoir fait leur rappel dans un délai d'un mois minimum et 4 semaines au-delà maximum.

Toutes les personnes qui font leur rappel disposeront d'un passe sanitaire mis à jour avec un nouveau QR Code qui deviendra valide 7 jours après leur injection. Pour les personnes qui font leur rappel dans les délais, soit dans les 4 semaines suivant leur éligibilité, le QR code de leur précédente vaccination restera actif pendant 7 jours leur garantissant un passe sanitaire valide.

Plus d'information sur le rappel vaccinal sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/tout-savoir-sur-le-rappel-vaccinal-contre-la-covid-19>

La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de **3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
	Dans toutes les autres situations	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen		
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	
30 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen		
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire, de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu d'hébergement 	<p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu d'hébergement

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles, selon les modalités ci-dessus.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19